

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15.11.2022

Date de convocation : le 9 novembre 2022

Ouverture de Séance : 18h30

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 12

Nombre de procurations : 2

Votants : 14

PRESENTS : Christian ROUX, Max BERNARD, Yvan BLOUD, Isabelle CHION VALLIER, Marina CORDONNIER, Fabienne CROZE, Colette GIROUD, Richard HAUTON, Patrice LETOURMY, Antoine PIETRERA, Alice SERTOOUR, Marie-Christine VIOLA.

ABSENTS : Denis QUANTIN pouvoir à Max BERNARD, Yvan ROUFET pouvoir à Isabelle CHION VALLIER.

Secrétaire de séance : Fabienne CROZE

ORDRE DU JOUR :

- Nomination du secrétaire de séance
- Approbation des comptes rendus des 30 août et 20 septembre 2022
- Agenda
- Point Communauté de Communes du Trièves
- Budget Principal - Décision Modificative n° 1/2022 : Virements de crédits – achat étrave
- Budget Principal - Décision Modificative n° 2/2022 : Virements de crédits – FPIC 2022
- Budget Principal - Décision Modificative n° 3/2022 : Virements de crédits – Travaux cour de l'école
- Budget Assainissement– Décision Modificative n° 2/2022 : Virements de crédits
- Promesse de bail Enercoop

- Commissions communales :

Village Digital

Finances/Budget/ Ressources Humaines

Ecole/Jeunesse

Travaux / Urbanisme

- Point sur les travaux divers
- Point sur les autorisations d'urbanisme

Requalification Village et des hameaux

Vie Locale/Communication/Culture

Environnement/Cadre de vie

Agriculture

Points divers

- Achat parcelle C907
- Recensement population
- Désignation conseiller municipal correspondant incendie

1. Nomination du secrétaire de séance

Fabienne CROZE est nommée secrétaire de séance.

Vote pour à l'unanimité

2. Approbation des comptes rendus des 30 août et 20 septembre 2022

- Compte-rendu du 30 août 2022 :

Une modification est à faire dans le point 9 à savoir remplacer « possède » par « a ».

Vote pour à la majorité, 1 abstention.

- Compte-rendu 20 septembre 2022 :

Plusieurs remarques ont été formulées sur le point 2 et sur la commission Ecole / Jeunesse. Elles ont été prises en compte et le compte-rendu modifié en conséquence.

Vote pour à la majorité, 3 abstentions.

3. Agenda

- Lundi 21 novembre : AG du SIVOM
- Mardi 22 novembre à 13h30 : installation nouvelle box Orange
- Mercredi 23 novembre : plan pastoral territorial du Trièves
- Jeudi 24 novembre : commission agricole et CLECT
- Jeudi 24 novembre à 13h30 : intervention Orange pour la partie téléphonie
- Samedi 3 décembre à 12h00 : repas de Noël des aînés
- Lundi 12 décembre à 10h00 : comité de pilotage CEF / CER
- Mardi 20 décembre à 18h : Conseil Municipal
- Vendredi 6 janvier 2023 : vœux du Maire.

4. Point Communauté de Communes du Trièves

La loi « Engagement et Proximité » renforce l'information des élus concernant l'EPCI auquel appartient la commune. L'article 8 de la loi crée un nouvel article L.5211-40-2 au sein du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui prévoit une information en amont et en aval des décisions de l'organe délibérant de l'EPCI équivalente à celle dont bénéficient les membres de l'organe délibérant au bénéfice des élus des collectivités adhérentes non-membres de l'organe délibérant. Ces documents devront également pouvoir être consultés par ces élus non-membres de l'organe délibérant, à leur demande au siège de leur collectivité.

Le partage de la Taxe d'Aménagement entre la commune percevant la taxe et l'EPCI dont elle est membre est désormais obligatoire. Ce reversement repose sur des délibérations concordantes entre l'EPCI et la commune concernée. L'intercommunalité propose que la commune reverse 1% du produit communal pour chaque type de compétence exercée par la CCT (eau et ordures ménagères). La recette fiscale de l'intercommunalité sera entre 4 000 € et 5 000 € pour 2022.

Une présentation du Scot a été faite. Le but de ce schéma de cohérence territoriale, c'est la maîtrise du foncier. La loi Energie et Transition a été abordée. Elle permet d'introduire le ZAN (zéro artificialisation nette) et le ZEN (zéro émission nette). La modification du Scot entrainera la modification du PLU de la commune. En 2026, la loi ALUR sera modifiée (loi préconisant la mise en place du PLUI).

L'intercommunalité a un nouveau camion de ramassage des ordures ménagères.

5. Budget Principal - Décision Modificative n° 1/2022 : Virements de crédits – achat étrave

Monsieur Le Maire explique que les crédits ouverts sur l'opération 102 « acquisition de matériel » sont insuffisants pour régler l'achat de l'étrave pour le tracteur communal et de l'achat d'autres matériels jusqu'à la fin de l'année. Il convient donc d'augmenter les crédits alloués à l'opération 102 « acquisition de matériel ».

Afin de permettre ces opérations, le Maire propose d'intégrer les écritures suivantes :

Dépense Inv. article 2135 opération 124 (Travaux voirie Fauries) - 20 000 €

Dépenses Inv. article 2158 opération 102 (Acquisition de matériel) + 20 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Vote pour à l'unanimité.

6. Budget Principal - Décision Modificative n°2/2022 : Virements de crédits – FPIC 2022

Monsieur Le Maire explique que le FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) pour 2022 a été fixé à 9 894 €. Or, il n'a été prévu que 9 500,00 € au budget Il convient donc d'augmenter les crédits alloués à l'article 739223 (FPIC).

Afin de permettre ces opérations, le Maire propose d'intégrer les écritures suivantes :

Dépense Fonc. article 739223 (FPIC) + 500 €

Dépenses Fonc. article 6227 (Frais actes et contentieux) - 500 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Vote pour à l'unanimité.

7. Budget Principal - Décision Modificative n°3/2022 : Virements de crédits – Travaux cour de l'école

Monsieur Le Maire explique que les crédits ouverts sur l'opération 130 « Cour de l'école » sont insuffisants pour régler la totalité du montant prévu au marché. Il convient donc d'augmenter les crédits alloués à l'opération 130 « Cour de l'école ».

Afin de permettre ces opérations, le Maire propose d'intégrer les écritures suivantes :

Dépense Inv. article 2135 opération 126 (Aménagement village) - 30 000 €

Dépenses Inv. article 2158 opération 130 (Cour de l'école) + 30 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Vote pour à l'unanimité.

8. Budget Assainissement - Décision Modificative n°2/2022 : Virements de crédits

Monsieur Le Maire explique que l'emprunt contracté pour le raccordement de La Morte Les Jaillets bénéficiait d'un taux compétitif en raison du remboursement des annuités dès l'année 2022. Il manque donc des crédits budgétaires sur l'article 1641 de la section investissement.

Afin de permettre ces opérations, le Maire propose d'intégrer les écritures suivantes :

Dépense Inv.. article 2315 opération 105 (Racc. La Morte) - 20 000 €

Dépenses Inv. article 1641 (Emprunts en euros) + 20 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Vote pour à l'unanimité.

9. Promesse de bail emphytéotique - Enercoop

Le Maire informe l'assemblée que la société Enercoop a déposé un avis de publicité concernant une manifestation d'intérêt spontanée pour l'installation d'une centrale solaire sur la commune de Sinard.

Un affichage réglementaire papier et sur le site Internet de la commune a été fait pendant plus d'un mois soit du 21 septembre au 15 novembre 2022. Aucun acteur ne s'est manifesté.

Il est donc proposé de signer une promesse de bail avec la société Enercoop afin que celle-ci puisse effectuer les études et démarches nécessaires à la réalisation du projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

* ACCEPTE le principe de convention de promesse de bail pour le projet d'une centrale photovoltaïque au sol.

* CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de signer la promesse de bail ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Deux points doivent être éclaircis auprès d'Enercoop :

- *La somme reversée par Enercoop au propriétaire*
- *La perte d'exploitation du fait de travaux et la compensation de celle-ci par la collectivité.*

Vote pour à l'unanimité.

10. Commissions communales

Village Digital

➤ RAS

Finances / Budget/ Ressources Humaines :

- La subvention redevance de l'eau a été accordée à 30 % par l'Agence de l'Eau pour la première tranche de travaux aux Jaillests.
- Une réunion est prévue avec le personnel le 15 décembre à 14 heures.

Ecole/Jeunesse

- A la cantine, les effectifs varient entre 85 et 92 enfants.
- Un maître a formulé la demande d'utiliser la salle du périscolaire en journée pour faire du soutien aux enfants qui en ont besoin.

Travaux Urbanisme

➤ Point sur les autorisations d'urbanisme

➤ Point sur les travaux divers :

- Cour de l'école : l'entreprise rencontre des difficultés pour l'approvisionnement des matériaux. Un recadrage a été fait à celle-ci concernant le manque de sécurisation du chantier.
- Les travaux au Collet sont en cours. Les gabions sont posés et la dalle de l'abri bus coulée.
- La 2^{ème} tranche des travaux d'assainissement de la Morte est prévue pour 2023.
- Les travaux PVR de la nouvelle voirie sont retardés. Ils devraient reprendre très prochainement.
- Lotissement l'Orée des Prés : le lotisseur Nexity a délivré des attestations de conformité pour que les permis de construire puissent être délivrés mais les travaux ne sont pas finis.

Requalification du Village et de ses hameaux

- L'arrêt de bus à l'entrée du village est à étudier car peut-être que des tènements de terrains devront être achetés afin de pouvoir réaliser ce projet.
Des places de stationnement sont à prévoir à l'entrée du village. Il faudrait consulter la communauté de communes pour proposer la création d'une aire de covoiturage.
- Pour la réfection du terrain multisports, l'espace jeux pour enfants a été intégré au cahier des charges de la nouvelle étude (+35 000 €).

Vie locale/Communication/Culture

- Le prochain bulletin sera édité en janvier.
- Un bilan de la Foire de Puce sera à faire avec les partenaires en janvier.

Environnement/Cadre de Vie

- Il est décidé que, malgré les restrictions budgétaires et énergétiques, la commune mettra l'éclairage de Noël en fonctionnement en respectant les plages d'extinction nocturnes
Cette année, la commune sera illuminée du 9 décembre au 10 janvier.

Agriculture

- RAS

11. Points divers

- Le transformateur EDF au bout de la rue de la Fontaine Tarta est à déplacer sur la parcelle appartenant à l'Etat au Département (en face). La proposition d'achat à 6 000 € (contient un garage de 87 m) est à négocier.
- Le recensement de la population débutera le 19 janvier 2023. Il y a environ 330 boîtes aux lettres sur la commune. Cette mission représente 1,5 ETP pendant un mois car il faut un agent recenseur pour 190 boîtes en moyenne. Il est proposé de demander à l'ancien agent communal de remplir cette mission.
- Le chantier jeunes pendant les vacances de la Toussaint s'est bien déroulé, dans la bonne ambiance. Les volets et les portes de l'école ont été repeints.
- Richard HAUTON est désigné comme correspondant incendie et secours. Nous le remercions pour son dévouement.

=====

La séance est levée à 21h20